MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Générale de l'alimentation (DGAl)
Sous-direction de l'accompagnement des transitions alimentaires et agroécologiques
Bureau de la transition pour une production agricole durable

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

écoantibio

APPEL À PROJETS ECOANTIBIO 3 - 2025

Webinaire de présentation – 17 avril 10h-11h

Contact

- Problème de connexion pendant le séminaire ?
- Des questions sur l'appel à projets ?

ecoantibio.dgal@agriculture.gouv.fr (objet : AAPN Ecoantibio 2025)

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Informations disponibles sur le site du MASA

https://agriculture.gouv.fr/lancement-de-lappel-projets-ecoantibio-3-au-titre-de-lannee-2025

- Le cahier des charges
- La liste des projets financés les années précédentes
- Les contacts des pilotes des actions du plan
- Le plan Ecoantibio 3
- Le lien vers le formulaire de candidature sur « démarches simplifiées »

Sommaire

1. Généralités sur les projets attendus

a. Nature des projets

b. Objet des projets

c. Budget des projets

d. Engagement des porteurs

2. Modalités de dépôt et sélection des projets

a. Calendrier

b. Appui des pilotes du plan à la rédaction du dossier

c. Soumission du dossier

d. Modalités de sélection des dossiers

1. Généralités sur les projets attendus

a. Nature des projets

L'appel à projets concerne deux types de projets :

- Des projets de recherche appliquée
- Des projets d'action

Durée des projets : **entre 6 mois et 3 ans**

Cet appel à projets s'adresse à :

- Des organismes publics ou privés à but non lucratif
- Des entreprises, pour des projets d'intérêt collectif comportant une diffusion large des résultats et des supports aux acteurs de la santé animale

L'appel à projets ne financera pas d'études visant directement à constituer des dossiers d'autorisation de mises sur le marché pour des médicaments vétérinaires, des dispositifs médicaux vétérinaires ou autres produits réglementés.

Les consortiums impliquant plusieurs partenaires sont encouragés (maxi 6).

b. Objet des projets

- Appel à projets 2025 qui répond aux objectifs du plan Ecoantibio 3 (lutte contre la résistance aux antibiotiques, aux autres antimicrobiens et aux antiparasitaires)

- Les projets doivent s'inscrire dans **une ou plusieurs** actions listées dans le cahier des charges.

- Détail des projets visés prioritairement par action dans l'annexe 1 du cahier des charges.

- Liste des projets Ecoantibio déjà financés disponible sur le site du MASA.

c. Budget des projets et modalités de financement

- Dotation maximale de l'appel à projets : 2 millions d'euros.

- Dépenses éligibles comprises entre **5 000 et 300 000 euros.**

- Détail des dépenses éligibles précisé dans le cahier des charges. En particulier :

- Dépenses de personnel (hors personnel permanent des organismes publics)
- Prestations de service,
- Consommables, le cas échéant matériel,
- Frais de mission, sur la base des modalités de remboursement des personnels civils de l'État.

Seules les dépenses directes strictement rattachables au projet sont éligibles.

- Financement :
  - Dans le cas général, jusqu'à 100 % du montant éligible,
  - Au cas par cas, après analyse par la DGAL, par application de la réglementation des aides d'État.

Pour toute question, vous pouvez contacter l'adresse ecoantibio.dgal@agriculture.gouv.fr

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

d. Engagement des porteurs

- Le porteur désigne une personne contact faisant le lien avec la DGAL tout au long du projet. **Réactivité nécessaire** pour le conventionnement.
- Le porteur de projet s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet tel que décrit dans la convention et ses annexes en son nom propre ainsi que, le cas échéant, au nom des partenaires associés.
- En cas de projet partenarial, le porteur représente l'ensemble du consortium auprès de la DGAL. Il bénéficie de l'intégralité de la subvention et est responsable de sa redistribution aux partenaires par l'intermédiaire de conventions de reversement.
- Durée des projets entre 6 mois et 3 ans : **Il est nécessaire d'anticiper la remise des rapports avant la fin de la convention.**
- Pour les projets de plus de 60 000 € ou d'une durée supérieure à 18 mois, **un rapport intermédiaire** technique et financier sera demandé à mi-projet après signature de la convention.
- Les **rapports intermédiaires et finaux** prennent la forme d'un rapport technique, détaillant les résultats et le contenu du projet, avec les livrables associés, ainsi que d'un rapport financier [il n'y a pas de modèle type]. En outre, la DGAL pourra demander une réunion de présentation.

2. Modalités de dépôt et sélection des projets

a. Calendrier

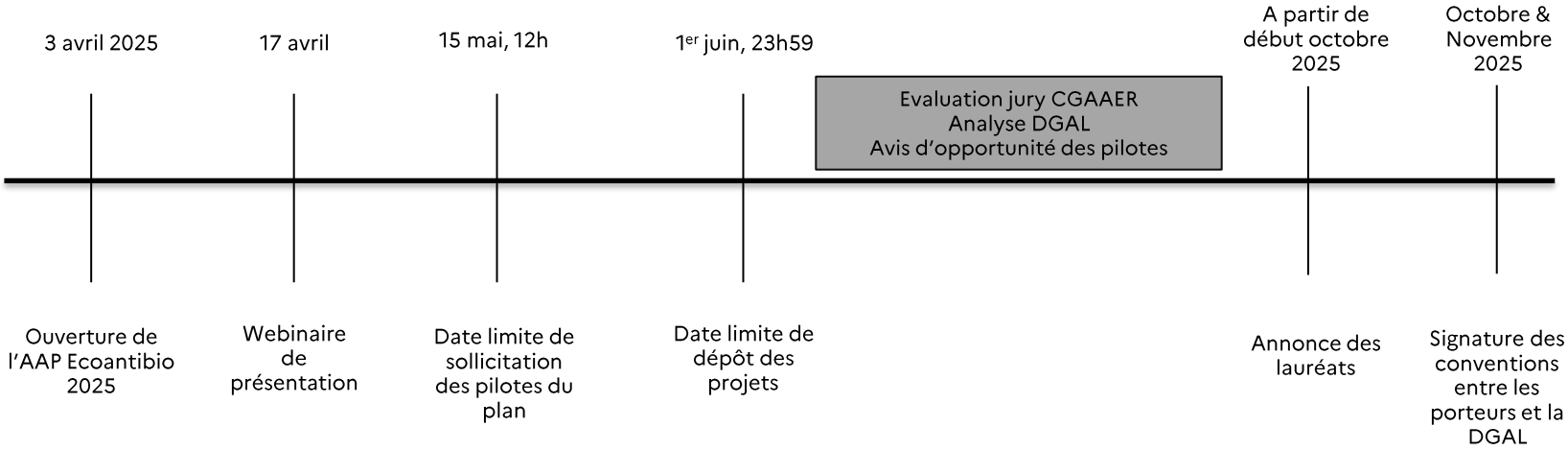

b. Appui des pilotes du plan à la rédaction du dossier

- Chaque action du plan Ecoantibio est pilotée par une ou plusieurs organisations pilotes.
- La consultation des pilotes du plan pour le montage du projet est :

  - **Obligatoire pour les études relatives à des alternatives aux traitements antibiotiques ou antiparasitaires en relation avec des traitements thérapeutiques, un échange en amont**

Pour s'assurer du respect du cadre réglementaire par le protocole proposé (réglementation et lignes directrices françaises et européennes en vigueur) en contactant l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire via l'adresse evalmedvet@anses.fr

  - **Facultative mais vivement recommandée** pour les autres projets.

Pour aider le porteur de projet à bien formaliser sa candidature et à l'inscrire dans les objectifs du plan Écoantibio

- Un tableau de contact est disponible sur la page web de l'AAPN 2025.
- Le contact avec les pilotes est possible **jusqu'au 15 mai 12h**.

c. Soumission du dossier

- Une seule fiche de candidature pour les projets d'action et de recherche.
- Le nom du projet doit être résumé par un **acronyme de 15 caractères maximum.**
- Importance du respect du nombre de caractères.
- Date limite de rendu des projets le **dimanche 1er juin à 23h59.**
- Dépôt des dossiers complets via *Démarches simplifiées :* **https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-ecoantibio-2025**

d. Modalités de sélection des dossiers

Réception des dossiers par la DGAL (DL 1er/06)

↓

Analyse de la recevabilité administrative des dossiers
Cf critères de recevabilité sur la page web de l'AAPN

↓ Si recevable

Evaluation par un jury CGAAER	Analyse DGAL	Avis d'opportunité exprimé par les pilotes du plan Ecoantibio 3

↓

Décision finale de sélection des projets par la DGAL

Annonce des lauréats
A partir de début octobre

e. Critères de sélection / points d'attention

- **Réponse aux objectifs du plan Ecoantibio 3**
  - Motiver le choix de l'action de rattachement du plan Ecoantibio 3 au regard des objectifs et livrables prévus dans le projet. Préciser l'état de l'art, et le lien éventuel avec d'autres projets antérieurs ou en cours.
- **Possibilité d'application et capacité à valoriser les résultats**
  - Décrire les modalités de diffusion et d'applicabilité des résultats obtenus. Indiquer quels bénéfices pourront être tirés pour les décideurs, les professionnels (vétérinaires, éleveurs) ou les propriétaires d'animaux.
- **Faisabilité du projet, expérience de l'équipe, qualité du consortium**
  - Décrire de façon claire et précise le protocole ou les différentes actions proposées. Indiquer le calendrier général. Motiver le choix et la compétence des partenaires.
- **Budget du projet, rapport coût bénéfice**
  - Veiller à respecter l'éligibilité des dépenses, notamment les frais de personnels (qualification du personnel et quotité de travail), les frais de mission (nombre de jours estimatif et informations succinctes sur la durée et les distances) et le matériel / les prestations (spécificité au projet et justification).

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

écoantibio

QUESTIONS / RÉPONSES

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

écoantibio

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION